

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **82 (1990)**

Heft 2

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Quand nous serons syndicalistes

Digne de figurer dans le *Guinness Book*, c'est le trajet le plus cher du monde: Vevey-Lausanne pour 500 000 francs. Ne cherchez pas le recordman aux CFF, ni parmi les taxis de l'est vaudois: c'est le président du tribunal de district de Vevey. Il a fixé la somme d'un demi-million comme dépôt de garantie dans un procès fait par l'association CANES, un groupe d'actionnaires de Nestlé, à cette puissante compagnie. Encore ne s'agissait-il que de mesures provisionnelles, le fond de l'affaire devant être porté devant le Tribunal fédéral. Mais, justement, pour y plaider sa cause avec quelque utilité, CANES doit pouvoir bénéficier des mesures provisionnelles que le juge veveysan a liées au versement d'une garantie exorbitante par rapport aux moyens de l'association. CANES livre donc, depuis l'été dernier, une éprouvante bagarre de procédure pour faire baisser le prix du billet Vevey-Lausanne. On va voir qu'il ne s'agit pas uniquement de gros sous. Le litige entre CANES et Nestlé est plein de significations.

Par ses acteurs, d'abord, et ses spectateurs les plus intéressés. D'un côté, dans le rôle de David naturellement, une poignée d'actionnaires entendant exercer à ce titre toutes leurs responsabilités d'hommes et de citoyens, afin que "leur" entreprise assume toutes ses responsabilités sociales. En face, Nestlé, géant mondial de l'industrie alimentaire, n'est pas seulement la plus grande société suisse, mais aussi la plus lourdement chargée de symboles et la plus exposée à l'attention de l'opinion publique internationale. Derrière elle, suivant l'affaire de très près, l'ensemble des grandes entreprises du pays. Derrière CANES, se profilant de plus en plus nettement, des modèles et des exemples qui pourraient avoir beaucoup d'impact, dans le proche avenir, chez les *zinzins*, les investisseurs institutionnels.

L'enjeu du conflit - les droits des actionnaires dans la société anonyme - peut paraître, au lecteur pressé, étrangement éloigné des préoccupations